

D. 419 + 420

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une avance de subvention à l'association Culture et Loisirs exerçant des missions de service public de radiodiffusion, au titre de l'année 2022

P. J. : - 2 projets de délibération

La ville de Nouméa apporte son soutien aux associations œuvrant dans la radiodiffusion, permettant la promotion des animations culturelles, sportives et sociales organisées sur la commune auprès de ses administrés et assurant des missions de service public.

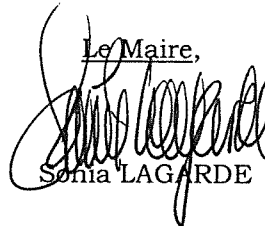
Par courrier du 29 avril 2022, l'association Culture et Loisirs a informé la Ville de ses grandes difficultés de trésorerie, préjudiciables au bon fonctionnement de la Radio Rythme Bleu et l'exposant au risque de ne plus pouvoir honorer ses paiements. Pour ces motifs, elle sollicite une nouvelle avance, à valoir sur la subvention qui lui sera attribuée pour l'année 2022.

Au vu de ces circonstances particulières, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une deuxième avance de subvention de 8 000 000 de francs CFP à l'association Culture et Loisirs. Cette subvention complète l'avance de 8 700 000 francs CFP attribuée par délibération du conseil municipal du 20 décembre 2021.

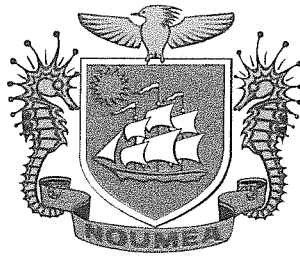
Préalablement, et conformément aux dispositions du code des communes de la Nouvelle-Calédonie et du règlement intérieur du conseil municipal, il est proposé au conseil municipal d'approuver le caractère d'urgence de ce projet de délibération, autorisant son examen dans des délais abrégés et sans consultation de la commission permanente compétente.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 2 mai 2022

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

D. 419
P

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 5 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Tuilogona O'CONNOR
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Marc LE LEIZOUR
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Françoise SUVE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE DE CONVOCAION	Mme	Pascale SERVENT	M.	Claude CHARLOT
03.05.2022	M.	Michel FONGUE	M.	Patrick SAKOUMORI
	Mme	Janine BAJON	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Cindy PRALONG	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Philippe BLAISE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	M.	Joseph BOANEMOA
03.05.2022	M.	Luc BRUN	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Christine LE SAINT
	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Davina FAUA
	Mme	Charlotte THAIAWE	M.	Bernard LAVANDIER
	Mme	Stéphanie PAIMAN		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Muriel GERMAIN
conseillers en exercice	: 53	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Makaokio FIHIPALAI
		Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Magali MANUOHALALO
Nombre de présents	: 39	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Laurie HUMUNI
Nombre de votants	: 52	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Veylma FALAE
(13 procurations)		M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Jeanne POELLABAUER

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

Mme Magali MANUOHALALO et M. Jérémie KATIDJO-MONNIER, de «Nouméa Autrement»
M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 419

portant approbation de l'urgence attachée à l'examen de la délibération attribuant une avance de subvention à l'association Culture et Loisirs œuvrant à la radiodiffusion au titre de l'année 2022

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 5 MAI 2022

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment son article L. 121-10,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/1008 du 11 juin 2020 adoptant le règlement intérieur du conseil municipal, notamment ses articles 12-3 et 18-3,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/55 du 2 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est approuvé le caractère d'urgence s'attachant à l'examen du projet de délibération attribuant une avance de subvention à l'association Culture et Loisirs œuvrant à la radiodiffusion, au titre de l'année 2022.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 5 MAI 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 9 MAI 2022

Le Maire,

Sonia LAGARDE



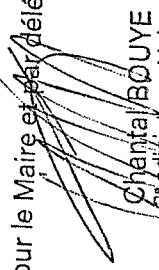
DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.J.M. (C.C.M.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 09 MAI 2022
au Commissaire Délégué
~~et / ou~~ ^{et / ou} publié le 10 MAI 2022
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Chantal BOUYE

2^e adjointe au Maire
chargée de la politique de la famille,
du handicap et de la démocratie

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation urgence avance de subvention Ass. Culture et Loisirs

Date de transmission de l'acte : 09/05/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/05/2022

Numéro de l'acte : 2022-419 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220505-2022-419-DE

Date de décision : 05/05/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.2. Autres actes concernant les assemblées